

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-17

FINANCES-MOYENS GENERAUX

- **Aménagement des Bords de Loire à Roanne - phase II**
- **Candidature à l'appel à projet FEDER : Accompagner les territoires urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes**

Depuis plusieurs années, la Ville de Roanne mène des investissements pour dynamiser et valoriser son centre-ville. Cette stratégie comprend notamment l'aménagement d'espaces extérieurs attractifs adaptés aux besoins de la population.

Les bords de Loire représentent un potentiel de développement conséquent en raison des caractéristiques du site (la Loire étant le plus long fleuve de France), de sa localisation proche du centre-ville et des aménagements réalisables sur plus de 14 hectares.

C'est dans ce contexte que les élus de la Ville de Roanne ont souhaité réaménager cet espace. La première phase des travaux a été finalisée en avril 2021 avec la requalification de 5 hectares alliant verdure, sentiers, jeux et loisirs.

La seconde phase du projet a pour objectif de poursuivre cette dynamique et présente les opérations suivantes :

- installation d'une passerelle sur pilotis permettant de connecter la place de la Loire, le square des Martyrs et la rue Deveaux. La passerelle, confortable et sécurisée, incitera à la balade et a été réfléchi de sorte à avoir une qualité visuelle qui permet de valoriser l'espace et les aménagements connexes,
- réaménagement de l'esplanade des Mariniers en une vaste esplanade végétalisée (pelouse, prairies, massifs, noues paysagères) bordée par des allées, des arbres et ponctuée de mobilier. Ces aménagements végétalisés permettront de créer des îlots de fraîcheur répondant à un besoin croissant de la population de pouvoir se protéger et de se détendre lors des périodes de fortes chaleurs. Le renforcement de la strate arborée le long du quai Commandant Lherminier est aussi prévu,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230209-DEC202317-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

Affichage : 09/02/2023

- création de gradins et d'une rampe PMR pour rendre accessible les Bords de Loire à tous,
- aménagement de pistes cyclables le long du quai Commandant Lherminier. Réalisation de cheminements protégés pour les piétons et les cyclistes avec des connexions entre les bords de Loire, l'esplanade végétalisée et le port,
- installation d'espaces ludiques (aires de jeux, streetworkout,...) permettant la pratique d'activités de plein air.

Ainsi, l'objectif est de créer un véritable lieu de vie, d'échanges, d'animations, de rencontres et de détente pour la population.

Les dispositifs de financements qui découlent du programme FEDER 2021-2027 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont été lancés à partir du 1^{er} janvier 2023. Le dispositif 5.1 qui se nomme « Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines » fonctionne sous forme d'appel à projet.

L'appel à projet en cours est ouvert du 5 janvier 2023 au 3 mars 2023, il a pour objectif de soutenir financièrement les projets visant à favoriser l'aménagement d'espaces publics et l'amélioration du cadre de vie tel que les aménagements paysagers, de quartiers et de centres-villes, de parcs publics, d'aires de jeux. Une attention particulière est portée sur l'adaptation au changement climatique, la qualité urbaine et paysagère, l'accessibilité des publics et l'utilité sociale du projet.

Ainsi, la deuxième phase de l'aménagement des Bords de Loire semble tout à fait éligible à cet appel à projet.

Dans ce cadre, le plan de financement global du projet se présente de la façon suivante :

Dépenses	Montant H.T.	Subvention	Montant	En %
Travaux	6 153 084 €	Région (CPER)	1 500 000 €	21 %
Maîtrise d'œuvre	574 800 €	Département – Contrat Négocié	2 500 000 €	35 %
Coûts indirects	430 716 €	FEDER	1 480 629 €	21 %
		Autofinancement	1 677 971 €	23 %
TOTAL	7 158 600 €		7 158 600 €	100 %

*A savoir que le FEDER permet d'associer un coût indirect à hauteur de 7 % des travaux dans le coût total éligible du projet.

A noter que la subvention du Département n'intervient pas sur les coûts indirects et que la subvention FEDER n'intervient pas sur la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de solliciter une subvention à hauteur de 1 480 629 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du FEDER ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette Décision.

ROANNE, le ~~9~~ **9** FEV. 2023

Le Maire,


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

